



Stratégie Industrie de Défense

Conférence de presse
Ministère de l'Économie
Direction de la défense



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Yuriko Backes

Ministre de la Défense



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense



Introduction

- Contexte
- Production industrielle au sein de l'OTAN et de l'UE
- Union européenne
- OTAN
- Références nationales:
 - Lignes directrices de la Défense à l'horizon 2035
 - Stratégie de cyberdéfense
 - Stratégie spatiale de défense
- Renforcement des engagements



Objectifs

- Cadre de référence pour déterminer les domaines technologiques, les secteurs d'expertise et les capacités industrielles prioritaires
- Impliquer structurellement la base industrielle et technologique de défense luxembourgeoise (BITDL) dans les chaînes internationales d'approvisionnement, de production et de maintenance des équipements de défense
- Renforcer la BITDL en définissant des lignes d'orientation
- Protéger les intérêts essentiels de sécurité
 - Maintenir l'autonomie stratégique décisionnelle,
 - Sécuriser l'approvisionnement en matières premières et technologies sensibles,
 - Promouvoir la recherche et l'innovation locale,
 - Garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement et de valeurs critiques,
 - Renforcer la BITDL,
 - Contribuer à la sécurité collective européenne et alliée.
- Générer du retour économique et sociétal sur les dépenses de défense



Vision

- Base industrielle et technologique de défense luxembourgeois (BITDL):
 - développement et production de services et de capacités de défense,
 - intégration renforcée dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur des pays partenaires,
 - spécialisation dans des secteurs de niche,
 - capitalisation sur les compétences existantes,
 - accent sur la recherche, le développement et l'innovation.
- Court terme:
 - soutien des acteurs existants
- Moyen et long terme:
 - renforcer capacités de recherche, de développement et d'innovation,
 - soutenir la mise en place des infrastructures requises par le secteur,
 - soutenir l'implantation de nouvelles entreprises de défense sur le territoire national.



Axes prioritaires du développement capacitaire

- Terre

- Développement des capacités de reconnaissance de l'Armée luxembourgeoise
- Développement de nouvelles capacités, en lien avec le bataillon binational de reconnaissance de combat médian

- Air

- Les capacités telles que l'A400m et le A330 MRTT ou des programmes tels que le « Allied Early Warning & Control » (AEW&C) sont la preuve de l'importance stratégique de l'axe aérien pour le Luxembourg
- Développement de nouvelles capacités: protection aérienne ou de nouveaux types de drones, nouveaux programmes tels que l'« Alliance Future Surveillance and Control » (AFSC), défense aérienne et antimissile intégrée

- Espace

- Capacités spatiales luxembourgeoises de pointe
- Développement continu de ses capacités de communications satellitaires, ainsi que ses capacités d'observation et de surveillance aussi bien de la terre que de l'espace

- Cyber

- Mise à disposition de ses capacités de pointe à l'Alliance: Luxembourg Cyber Defence Cloud et la Cyber Defence Range
- Développement de nouvelles capacités innovantes dans les années à venir reste une priorité

Lex Delles

- Ministre de l'Économie,
des PME, de l'Énergie et du
Tourisme



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



Domaines de connaissance, technologiques et industriels à intégrer dans la base industrielle et technologique de défense luxembourgeoise (BITDL)

- Les domaines qui bénéficieront d'un focus particulier sont les suivants :
 - Produits liés à la défense
 - Matériaux et technologies de production
 - Systèmes automatisés et autonomes
 - Cybersécurité
 - Technologies de l'espace
 - Logistique et mobilité militaire
 - Circularité et approvisionnement
 - Technologies et services transversaux
 - Données
 - Intelligence artificielle
 - Technologies quantiques
 - Énergie



Pipeline de l'innovation défense

- Soutenir la création et attirer des start-ups et scale-ups innovantes et leur permettre de grandir afin qu'elles puissent devenir des acteurs de taille et des partenaires de confiance pour la défense luxembourgeoise, européenne et transatlantique.
- Inclure le secteur de la défense et notamment les activités innovantes dans l'initiative « talent attraction ».
- Screening de la propriété intellectuelle générée par la recherche publique.
- La Défense soutiendra le pipeline de l'innovation en apportant du conseil, du soutien à l'expérimentation et aux tests des solutions innovantes ainsi que, dans la mesure du possible, en tant que premier client potentiel de solutions existantes ou à développer.



Eléments du pipeline de l'innovation défense

- Financement
 - Fonds d'innovation défense (SNCI)
 - accompagner les start-ups prometteuses et agissant comme fonds de fonds et co-investisseur dans les entreprises
 - Aides RDI
 - Appels à projets RDI conjoints (MECO-FNR)
- Le “Defence Campus” (centre d'approvisionnement en innovation et de croissance industrielle)
 - Un environnement stimulant et propice à l'innovation et au développement des entreprises, tout en garantissant un niveau de sécurité adéquat.
 - Le Campus pourra accueillir des activités dans les différents domaines de connaissance, technologiques et industriels luxembourgeois pour soutenir la protection des intérêts essentiels de sécurité.
 - Des entreprises qui fournissent les forces armées avec des solutions innovantes à travers des engagements contractuels.



Législation/Régulation

- Simplification administrative
- Guichet unique –accès à l’information
 - section dédiée à l’industrie de la défense sera créée sur guichet.lu
- Démarches administratives
 - centralisées et dématérialisées
- Efficacité de la réglementation applicable
 - Loi relative à la production des produits liés à la défense
- Contrôle à l'exportation
 - L’Office du contrôle des exportations, importations et du transit (OCEIT)



Gouvernance

- La présente stratégie repose sur une gouvernance politique veillant à ce que les mesures et choix industriels servent des objectifs de défense et de sécurité cohérents, responsables et pleinement alignés sur les priorités nationales.
- La stratégie est exécutée sous la responsabilité d'un comité ministériel:
 - du ministre ayant l'Économie dans ses attributions ;
 - du ministre ayant la Défense dans ses attributions ;
 - du ministre ayant le Commerce extérieur dans ses attributions ;
 - du ministre ayant la Recherche et l'Enseignement supérieur dans ses attributions.
- La stratégie est mise en œuvre par un groupe de travail interministériel
 - exécution des actions et projets validés par le comité ministériel;
 - mise en place un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie.